



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20042356

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

10 MARS 2020

Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : **0455 082 725**

Nom

(en entier) : **CAPPAL**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **RUE DE CRONFESTU 57 7140 MORLANWELZ**

Objet de l'acte : REELECTION DE MANDATS

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 06/03/2020 au siège de la Société

La séance est ouverte à 14 heures, sous la présidence de Monsieur CAPPALONGA Gioacchino, Administrateur-délégué, qui déclare que tous les actionnaires sont présents, que le capital est intégralement représenté et que l'assemblée est donc apte à délibérer et à décider sur le point unique figurant à son ordre du jour, à savoir :

- Réélection des mandats des administrateurs

Sont présents :

Monsieur CAPPALONGA Gioacchino

Madame PIGNATO Concetta

Monsieur CAPPALONGA David

Délibérations et décisions :

Lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'était tenue le 18 juin 2016 pour l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2015, le mandat des administrateurs était déjà arrivé à terme.

Donc la présente assemblée générale extraordinaire réélit les administrateurs suivants qui acceptent :

-Monsieur CAPPALONGA Gioacchino, né le 18/10/1948 à Casteltermini, domicilié rue de Cronfestu n° 57 à 7140 Morlanwelz.

-Madame PIGNATO Concetta, née le 02/02/1954 à Piazza Armerina, domiciliée rue de Cronfestu n° 57 à 7140 Morlanwelz.

-Monsieur CAPPALONGA David, né le 28/04/1975 à Auvelais, domicilié rue Grande Drève n°17 à 6280 Gerpinnes

Ces décisions prennent cours à partir du 18 juin 2016 pour une durée de 6 ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2022.

Toutes les décisions qui précèdent sont prises par votes séparés et obtenues à l'unanimité.

La séance est levée à 14 heures 15.

Fait à Morlanwelz, le 06/03/2020.

Les actionnaires,

CAPPALONGA Gioacchino

PIGNATO Concetta

CAPPALONGA David

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).